



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 28959

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le plan de lutte contre les drogues et toxicomanie. Il désire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies 2008-2011, élaboré sous l'égide de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie, vise à solliciter tous les leviers de l'action publique (application de l'éventail législatif, information et prévention, système de soins, coopération internationale) et mobiliser l'ensemble des acteurs de la société. Pour permettre cette approche, le plan est le fruit d'une collaboration entre les différents ministères impliqués. Ainsi le ministère de la santé et des sports a participé activement à son élaboration pour les mesures relevant de son domaine compte tenu des enjeux importants de santé publique que constitue la lutte contre les addictions. Par ailleurs, le ministère de la santé et des sports contribuera à la mise en oeuvre des mesures relevant de son champ de compétence notamment en collaborant aux différents groupes de travail, à la rédaction de cahiers des charges pour les appels à projets et à la mise en place de campagnes de communication par l'intermédiaire de l'Institut national de prévention et d'éducation à la santé (INPES). Afin de mettre en oeuvre les mesures sanitaires du plan, le ministère y consacrera un budget spécifique : 19,7 MEUR sur les crédits de l'État (budget consacré par l'INPES inclus) et 8,8 MEUR sur les crédits de l'assurance maladie pour la durée du plan.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28959

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 août 2008, page 6692

Réponse publiée le : 24 mars 2009, page 2920